

Unis, soit par le contre-coup de la guerre du Sud, soit par les sourdes menées des Fénéniens. Mais la vigilance et l'attitude ferme du gouvernement rétablit l'ordre et la tranquillité sur les frontières.

449. Pendant que nos milices réprimaient les assauts de ces ennemis insaisissables, la commission chargée en 1860 de la codification de nos lois, continuait son œuvre pacifique : elle y mit la dernière main en 1865.

450. L'union des deux provinces n'ayant pas eu tout le résultat qu'on s'en était promis, et l'esprit d'antagonisme allant toujours croissant, bien loin de s'apaiser, on imagina un nouveau système de gouvernement, qui pût laisser à chaque province le maniement direct de ses propres affaires, et assurer à toutes les avantages que donne toujours l'union des forces. Les provinces appelées à former cette confédération étaient les deux Canadas, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'île du Prince-Édouard et celle de Terre-Neuve ; mais ces deux dernières, ne trouvant point leur compte dans cette union projetée, préférèrent garder leur autonomie. Dans une première entrevue, les délégués des différentes provinces, réunis à Québec en 1865, jetèrent les bases de la nouvelle constitution. La question, après avoir été discutée dans les chambres, fut enfin soumise au parlement impérial le 12 février 1867, et adoptée le 29 mars suivant. En conséquence, une proclamation royale, datée du 23 mai, fixa au 1er juillet l'inauguration de la nouvelle Puissance du Canada, qui serait composée des quatre provinces suivantes : le Haut-Canada, appelé désormais Ontario ; le Bas-Canada, ou province de Québec ; le Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Ecosse. Le 1er juillet fut en effet célébré comme un jour de fête. Le lendemain, Sir N. F. Belleau était nommé lieutenant gouverneur de la province de Québec ; Henry W. Stisted, de la province d'Ontario ; Sir F. Williams, de la Nouvelle-Écosse, et C. H. Doyle, du Nouveau-Brunswick.